Monsieur l'Ambassadeur Jean-David Levitte
Président du Conseil de Sécurité

Mission permanente de la France

auprès des Nations Unies

One Dag Hammarskold Plaza

245 East 47th Street, 44th Floor

New York, NY 10017

États-Unis

N/Réf. : SC 72/2001

AI Index: ACT 30/020/2001

Londres, le 18 septembre 2001

Monsieur l'Ambassadeur,

Amnesty International est consternée par les attaques dévastatrices et tragiques qui ont frappé les États-Unis à la suite du détournement d'avions de ligne et qui ont fait des milliers de morts et de blessés, hommes, femmes et enfants. En tant qu'organisation œuvrant pour le respect des droits humains, la réparation pour les victimes de violations de ces droits et la comparution en justice des responsables présumés, Amnesty International condamne ces attentats, qu'elle qualifie d'atteintes massives aux droits humains. Notre organisation tient à exprimer sa profonde compassion à l'égard des victimes, et note l'affliction et l'indignation extrêmes suscitées par ces crimes délibérés et haineux.

Amnesty International salue la résolution 1368 adoptée le 12 septembre 2001 par le Conseil de sécurité des Nations unies, qui appelle tous les États à coopérer d'urgence pour traduire en justice les auteurs présumés de ces attaques. Nous prions instamment le Conseil de sécurité de veiller à ce que les États, dans leur quête de justice, prennent toutes les mesures existantes pour arrêter et poursuivre les suspects sans mettre en péril la vie et le bien-être des civils ni compromettre leurs droits humains.

Par ailleurs, nous considérons que les auteurs présumés doivent être jugés dans le respect des normes internationales relatives aux droits

humains, sans recours à la peine de mort. Amnesty International appelle le Conseil de sécurité des Nations unies à exercer son autorité pour parvenir à ces fins, en vue de renforcer le respect des droits humains de tous.

Nous espérons que vous êtes d'avis que seules des réactions fondées sur un respect total des droits humains et des principes humanitaires et conformes à la Charte des Nations unies sont susceptibles d'aboutir, en ce moment difficile, à une coopération et une solidarité internationales soutenues à l'échelle mondiale.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma très haute considération.

Irene Kahn

Secrétaire générale